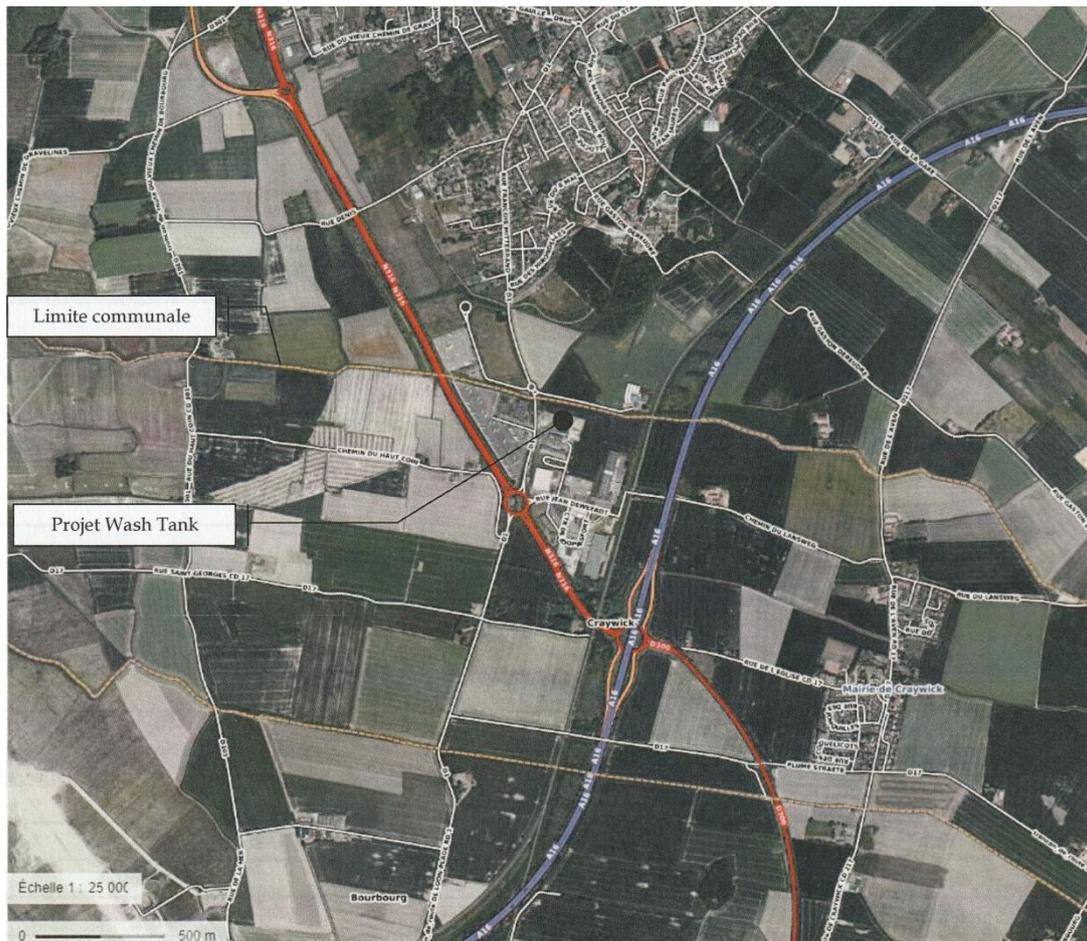


Préfecture du Nord

Enquête publique

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la société
WASH TANK concernant une unité de nettoyage de camions-citernes
implantée sur la commune de CRAYWICK
Arrêté du 15/05/2023 de Monsieur le Préfet du Nord**



Enquête publique menée du lundi 5 juin 2023 au mercredi 21 juin 2023

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E23000048/59 du 21 avril 2023

Rapport d'Enquête - Annexes

Commissaire enquêteur : Roger FEBURIE

SOMMAIRE

I – Lettre de désignation du commissaire enquêteur	page 3
II – Arrêté d’ouverture de l’enquête publique de la préfecture	page 5
III – Remise du vade mecum	page 11
IV – Parutions légales & Autres publicités	page 14
V – Dossier photographique concernant l’affichage	page 19
VI – Procès-verbal de remise des observations	page 21
VII – PV en réponse des observations du M.O.	page 24

I – Lettre de désignation du commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

DECISION DU

21/04/2023

N° E23000048 /59

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 21/04/2023

CODE : 2

Vu, enregistrée le 14/04/2023, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une unité de nettoyage extérieur de camions citernes.

Maître d'ouvrage : Société WASH TANK.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Craywick.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Roger FEBURIE, officier de Gendarmerie, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, à la Société WASH TANK et à Monsieur Roger FEBURIE.

Fait à Lille, le 21/04/2023

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,



II – Arrêté d’ouverture de l’enquête publique de la préfecture

Secrétariat général
Direction de la coordination des politiques interministérielles
Bureau des procédures environnementales
Réf : DCPI-BPE/JV

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la demande présentée par la société WASH TANK
en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation
d'une unité de nettoyage intérieur et extérieur de camions-citernes
pour son exploitation située sur le territoire de la commune de CRAYWICK

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-3 à L. 123-18, L. 181-10, L. 512-1, R. 123-3 à R. 123-27 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Astrid TOMBEUX, directrice de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu la demande présentée, le 18 octobre 2022 et complétée les 24 février et 24 mars 2023, par la société WASH TANK, dont le siège social est situé 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de nettoyage intérieur et extérieur de camions-citernes à l'adresse route des planches, ZAC Eurofret sur le territoire de la commune de CRAYWICK ;

Vu l'étude d'incidence et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu les avis des services consultés ;

Vu le rapport du 24 mars 2023 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu la décision du 21 avril 2023 du président du tribunal administratif de Lille désignant, Monsieur Roger FEBURIE, officier de gendarmerie, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Après concertation avec le commissaire-enquêteur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

ARRÊTE

1/4

CHAPITRE 1 – OBJET DE L'ENQUÊTE

Article 1.1 – La demande présentée, le 18 octobre 2022 et complétée les 24 février et 24 mars 2023, par la société WASH TANK, dont le siège social est situé 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de nettoyage intérieur et extérieur de camions-citernes à l'adresse route des planches, ZAC Eurofret sur le territoire de la commune de CRAYWICK comprenant les activités principales suivantes :

- au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- les activités suivantes soumises à autorisation :

2795-1. Installations de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-0, ou de déchets dangereux. La quantité d'eau mise en œuvre étant : 1) Supérieure ou égale à 70 m³/j. Le site consommera 100 m³/j d'eau maximum.

est soumise à l'enquête publique, pendant 17 jours consécutifs, du lundi 5 juin à 8h30 au mercredi 21 juin 2023 à 11h30 conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

CHAPITRE 2 – MESURES DE PUBLICITÉ

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant l'étude d'incidence et de dangers ainsi qu'une note de présentation non technique, conformément à l'article L. 122-1 du code de l'environnement, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit 17 jours consécutifs du **lundi 5 juin à 8h30 au mercredi 21 juin 2023 à 11h30** en mairie de **CRAYWICK**, siège de l'enquête, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie :

Mairie de CRAYWICK

284 rue de l'Aven
59279 Craywick

- du lundi au vendredi :
de 8h30 à 11h30
- le samedi :
de 9h00 à 12h00
(dernière entrée à 11h30
pour consulter le dossier)

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Enfin, des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la société WASH TANK à l'adresse 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, et plus précisément à Madame Virginie STIEN par téléphone : 07.64.36.04.04 ou par courriel : vstien@gaaps.fr.

Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de CRAYWICK (commune d'installation) et LOON-PLAGE (communes de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 1 kilomètre des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, qui en transmettra une copie au commissaire enquêteur.

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans les journaux LA VOIX DU NORD et NORD ECLAIR, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>).

CHAPITRE 3 – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Article 3.1 – Monsieur Roger FEBURIE, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de CRAYWICK, au lieu de consultation du dossier :

- le lundi 5 juin 2023 de 8h30 à 11h30 ;
- le mardi 13 juin 2023 de 8h30 à 11h30 ;
- le mercredi 21 juin 2023 de 8h30 à 11h30.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception documents, communication des dépositions au commissaire-enquêteur...), ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation seront assurées par la mairie de CRAYWICK.

Article 3.2 Les observations et propositions écrites seront consignées dans le registre ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, en mairie de CRAYWICK. Des observations et propositions peuvent également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :
<https://www.registre-numerique.fr/station-lavage-craywick>
En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : station-lavage-craywick@mail.registre-numerique.fr (en précisant dans le sujet : dossier WASH TANK à CRAYWICK).
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de CRAYWICK, 284 rue de l'Aven à 59279 CRAYWICK, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique WASH TANK à CRAYWICK).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées et donc accessibles sur internet.

Le commissaire enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet du Nord au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

3/6

CHAPITRE 4 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le mercredi 21 juin 2023 à 11h30, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet du Nord, sous-couvert du sous-préfet de DUNKERQUE, le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie siège de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les conseils municipaux de CRAYWICK et LOON-PLAGE, pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

CHAPITRE 5 – NOTIFICATIONS

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le sous-préfet de DUNKERQUE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- maires de CRAYWICK et LOON-PLAGE ;
- Monsieur Roger FEBURIE, commissaire-enquêteur ;
- directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France (DREAL) chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- président du tribunal administratif de Lille ;
- président de la communauté urbaine de Dunkerque ;
- président du grand port maritime de Dunkerque.

Fait à Lille, le 15 MAI 2023

Pour le préfet et par délégation,
la directrice adjointe



Céline DQUAY

4/4

III – Remise du vade mecum

VADE MECUM DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA MAIRIE,
(DOCUMENT INTERNE A NE PAS METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC)

Le commissaire enquêteur attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de « l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société WASH TANK relative à l'exploitation d'une unité de nettoyage intérieur et extérieur de camions-citernes pour son exploitation située sur le territoire de la commune de CRAYWICK » **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. **Il ne faut pas à mettre à la disposition du public les courriers d'envoi et le certificat d'affichage.**

Le commissaire enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont il fera preuve dans l'application de ces consignes.

I) Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique visible de l'extérieur, sur le territoire de la commune et dans la mairie, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, **soit au plus tard le 21 mai 2023.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit **jusqu'au 21 juin 2023 à 11heures 30 inclus.**

Il est demandé de :

- De faire l'annonce de l'enquête **sur le site internet de la commune,**
- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique, **soit le 5 juin 2023 à 11 heures 30.**
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- **conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique** qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (**certificat d'affichage à compléter et à signer**). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

II) Permanences et registre d'enquête

- **Le registre d'enquête publique sera à la disposition du public à compter du 5 juin 2023.**

Des permanences seront tenues aux dates et heures dans la commune conformément à l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé de :

- mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,

- mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et **si possible d'un accès à Internet**,
- maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- vérifier chaque jour que le dossier soit bien attaché et non détérioré,
- **apposer quotidiennement la date du jour** avant la mise à disposition de chaque registre,
- **aider les personnes à utiliser le registre d'enquête** pour formuler leurs observations en fonction de la nature de leur intervention,
- **à l'heure de fermeture au public, tracer un trait** sur le registre afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention « aucune observation » sera apposée),
- **faire, chaque soir d'ouverture au public, des photocopies des nouvelles annotations portées sur le registre pendant la journée et les transmettre par voie électronique**
 - **au commissaire enquêteur**
- placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- solliciter auprès du maître d'œuvre un second exemplaire de la pièce du dossier d'enquête publique en cas de détérioration de celle-ci,
- quand un **registre d'enquête est presque complet, avertir le commissaire enquêteur afin qu'il ajoute** des pages supplémentaires cotées et paraphées par lui-même.
- en cas de **réception de courriers adressés au commissaire enquêteur**, ne pas les ouvrir et les annexer au registre d'enquête, en informer le plus rapidement possible le commissaire enquêteur qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais,
- en cas de **réception de courriers adressés au maire** relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement au commissaire enquêteur et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

III) Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- barrer les pages blanches non utilisées du registre « papier » ;
- **le registre d'enquête « papier » sera clos par le commissaire enquêteur.**
- remettre le registre d'enquête « papier », au commissaire enquêteur qui l'emportera à l'issue de la permanence du **21 juin 2023**.

- IV – Parutions légales & Autres publicités**
- **Voix du Nord – Edition Dunkerque du 20.05.2023**
 - **Nord Eclair - Edition du 20.05.2023**
 - **Voix du Nord – Edition Dunkerque du 05.06.2023**
 - **Nord Eclair - Edition du 05.06.2023**

ENQUÊTES PUBLIQUES



Liberté
Égalité
Fraternité
Bureau des procédures environnementales

Commune de CRAYWICK

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société WASH TANK, dont le siège social est situé 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de nettoyage intérieur et extérieur de camions-citernes sur le territoire de la commune de CRAYWICK.

Cette demande sera soumise à une enquête publique en mairie de CRAYWICK pendant 16 jours consécutifs, du **lundi 5 juin à 8h30 au mardi 20 juin 2023 à 11h30**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'incidence et de dangers ainsi qu'une note de présentation non technique, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

• par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://www.registre-numerique.fr/station-lavage-craywick>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : station-lavage-craywick@gmail.com (en précisant dans le sujet "dossier WASH TANK à CRAYWICK").

• exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences.

• par voie postale en mairie de CRAYWICK, 284 rue de l'Avon à 59279 CRAYWICK, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe "Enquête publique WASH TANK à CRAYWICK").

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées et donc accessibles sur internet.

Monsieur Roger FESJURIE en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de CRAYWICK, au lieu de consultation du dossier le **lundi 5 juin 2023 de 8h30 à 11h30, le mardi 13 juin 2023 de 8h30 à 11h30 et le mercredi 21 juin 2023 de 8h30 à 11h30**.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord

(<http://nord.gouv.fr/fr/ce-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société WASH TANK à l'adresse 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, et plus précisément à Madame Virginie STIEN par téléphone : 07 64 36 04 04 ou par courriel : visiten@gwash.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/fr/ce-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairie de CRAYWICK pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.



Libra MEMORIA

par   

Publi-communicé

“ Lors du décès d'un membre de notre famille, nous avons apprécié la facilité et la rapidité pour diffuser un avis dans la presse et sur le site libramemoria.com. Notre objectif étant d'annoncer à nos proches sa disparition, les services proposés par Libra Memoria nous ont pleinement satisfaits.

Suite à cette diffusion, nous avons particulièrement apprécié le fait de recueillir de nombreux hommages sur sa page commémorative : des étoiles ou messages de souvenir, adressés par de nombreuses personnes qui l'ont connu de près ou de loin.

LE CARNET

Avis de décès

CROIX

Pierre VALDELIEVRE, son époux,
Stéphanie VALDELIEVRE,
Perinne VALDELIEVRE,
Marie VALDELIEVRE et Benjamin THAON, ses enfants,
Marie-Dominique et Patrick MERIGOND-DERICQ,
sa sœur et son beau-frère,
Natasha, Noémie, Chrstie, Mathieu, leurs conjoints et leurs enfants,
la famille VALDELIEVRE, ses beaux-frères et belles-sœurs,
les familles DEFFRENNES, DHAENENS, FOURMEAU
et LAPORTE, ses cousins,
ses amis de toujours et de maintenant,
ses amis de l'école Sainte-Anne et de l'Association Chœur de femmes,
les personnes qui l'ont soigné,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Christine VALDELIEVRE
née DERICQ

Ancienne directrice de l'école Sainte-Anne
survenu à Lille le 15 mai 2023, après 10 ans de lutte contre la maladie.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 22 mai 2023 à 11 heures
en l'église Saint-Martin à Croix, suivie de l'inhumation au cimetière
de Croix.

Dans l'attente de ses funérailles, Christine repose au salon funéraire,
18, avenue de l'Europe à Croix. Visites de 9 à 19 heures.

Christine ne souhaitait ni fleurs ni plaques mais vous pouvez faire un
don à l'Association Choisir l'Espoir. Un tron sera placé, à cet effet, à
l'entrée de l'église.

Famille VALDELIEVRE, 131, rue de la Gare - 59170 Croix

Pompes Funèbres SEGARD et BUISINE - ☎ 03.20.80.78.78
125 et 125, boulevard de Fournies - 59100 ROUBAIX
18, avenue de l'Europe - 59170 CROIX



WATTRELOS

Nicole HUBAUT-BOUVRY, son épouse,
Isabelle et Telmo SOARES-A-HUBAUT,
Thierry et Valérie HUBAUT-LECOMTE,
Tanguy HUBAUT,
Vincent et Bety HUBAUT-PEIRE, ses enfants,
ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses sœurs,
toute la famille, ses voisins et amis,
le personnel soignant,
vous ceux qui l'ont connu et aimé,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Michel HUBAUT

survenu à Armentières, le lundi 15 mai 2023, à l'âge de 76 ans.

La cérémonie des funérailles aura lieu, le samedi 27 mai 2023,
à 9 h 30, en l'église Saints-Thérèse de Wattrelos, suivie d'une
célébration au cimetière, rue de Leers à Wattrelos à 11 heures.
Assemblée à 9 h 15.

Vous pouvez lui rendre un dernier hommage
au funéraire FOUQUET, situés 93, rue François Mériaux à Wattrelos.
Visites de 9 heures à 18 heures.

Espace Funéraire FOUQUET
93, rue François Mériaux - 59150 WATTRELOS
☎ 03.20.75.89.20

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités
de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



**PREFET
DU NORD**

Chère
Épouse
Christine

Bureau des procédures environnementales

Commune de CRAYWICK

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société WASH TANK, dont le siège social est situé 70 avenue Gustave Lemaire à 59240
DUNKERQUE, a décidé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale
d'exploiter une unité de nettoyage industriel et extérieur de camions-citernes sur le territoire
de la commune de CRAYWICK.

Cette demande sera soumise à une enquête publique en mairie de CRAYWICK pendant
16 jours consécutifs, du lundi 5 juin à 8h30 au mardi 20 juin 2023 à 17h00, où le public
peut prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et de dangers
ainsi qu'une note de présentation non technique, tous les jours ouvrables aux heures
d'ouverture de la mairie, sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses
observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

* par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://www.registre-numerique.fr/consultation/commune/craywick>

En cas de dysfunctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours
est mise à la disposition du public : station-lavage-craywick@ml.registre-numerique.fr (en
précisant dans le sujet : dossier WASH TANK à CRAYWICK).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées et donc
accessibles sur Internet.

Monsieur Roger FEBURIE, en sa qualité de commissaire-enquêteur se rendra à la
disposition du public, en mairie de CRAYWICK, au lieu de consultation du dossier le lundi
5 juin 2023 de 8h30 à 11h00, le mardi 10 juin 2023 de 8h30 à 11h00 et le mercredi 21
juin 2023 de 8h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur
le site Internet des services de l'Etat dans le Nord

(<http://nord.gouv.fr/lepe-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier
dématérialisé d'ouverture aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 15 rue Jean
sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le
vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la
société WASH TANK à l'adresse: 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, et
plus précisément à Madame Virginie STIEN par téléphone : 07.64.38.04.04 ou par courriel :
stien@gwashp.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la
disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord

(<http://nord.gouv.fr/lepe-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en
mairie de CRAYWICK pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation
environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la
protection de l'environnement.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

RECTIFICATIFS

SCI FAILLE ARAGO

Société Civile Immobilière au capital de 31 712 Euros
Siège social : Zone Industrielle 59200 LA CHARPÈLE D'ARMENTIÈRES
431 927 805 ROUS LILLE METROPOLE

AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans NORD ÉCLAIR du 29 novembre 2022, concernant
la société SCI FAILLE ARAGO, Zone Industrielle, 59200 La Chapelle d'Armentières. Il y a
lieu de lire que les cessionnaires peuvent former opposition devant le Tribunal Judiciaire de
LILLE (59) dans les TRENTES (30) jours de la publication du présent avis au lieu du Tribunal
de Commerce de LILLE METROPOLE (59).

Pour avis.

VENTES ET ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES



Maître Martine MESPelaere
37, avenue Jean-Baptista Lebas
59100 ROUBAIX
Tél. 03 28 38 94 42

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
AU PALAIS DE JUSTICE DE LILLE
AVENUE DU PEUPLE BELGE

LE MERCREDI 5 JUILLET 2023 A 14h00
UNE MAISON A USAGE D'HABITATION
SISE A WATTRELOS, 5 RUE RACINE

REPRISE AU CADASTRE DE LA DITTE VILLE
SECTION CN N°1198 POUR 3 A 88 CA
CLASSE ENERGIE : F

MISE A PRIX : 60 000 €
(SOIXANTE MILLE EUROS)

Visites prévues les 22 et 26 juin 2023 à 8h00

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de LILLE.

Le cahier des conditions de vente établi pour parvenir à cette adjudication peut être
consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LILLE au Palais de
Justice de la ville, Avenue du Peuple Belge (N° RD - 2200110) ou au Cabinet de
l'Avocat poursuivant la vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
Maître Martine MESPelaere - Tél. : 03.28.38.94.42

ROC-ECLERC
ROUBAIX
326 Avenue Alfred Motte
03 20 72 05 05
Pompes Funèbres
Marbrerie • Contrat obsèques
PERMANENCE 24h/24 - 7/7 • DEVIS GRATUIT
roc-eclerc.com
GROUPE ROC ECLERC - SAS au capital de 8 270 000 € - 17, rue de l'Arrivée
CS 17624/5725 PARIS CEDEX 15 - RCS Paris 481 448 249 - N° ORIAS 07033440

CHER ABONNÉ
Vous avez une question
concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients
Par téléphone
en appelant le **03 66 880 200**

Libra MEMORIA
Honorez
la mémoire
d'un proche disparu
Allumez une bougie
sur libramemoria.com
Retrouvez
l'ensemble de nos avis de décès
sur notre site libramemoria.com

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Bureau des procédures environnementales

Commune de CRAYWICK

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société WASH TANK, dont le siège social est allié 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de nettoyage intérieur et extérieur de camions-citernes sur le territoire de la commune de CRAYWICK.

Cette demande sera soumise à une enquête publique en mairie de CRAYWICK pendant 16 jours consécutifs, du lundi 5 juin à 8h30 au mardi 20 juin 2023 à 11h30, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'incidence et de dangers ainsi qu'une note de présentation non technique, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://www.registre-numerique.fr/station-lavage-craywick>

En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : station-lavage-craywick@mail.registre-numerique.fr (en précisant dans le sujet "dossier WASH TANK à CRAYWICK").

- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de CRAYWICK, 284 rue de l'Aven à 59279 CRAYWICK, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique WASH TANK à CRAYWICK).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées et donc accessibles sur Internet.

Monsieur Roger FEBURIE, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de CRAYWICK, au lieu de consultation du dossier le lundi 5 juin 2023 de 8h30 à 11h30, le mardi 13 juin 2023 de 8h30 à 11h30 et le mercredi 21 juin 2023 de 8h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/nce-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'accès aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean sans Peur - 59038 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la société WASH TANK à l'adresse 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, et plus précisément à Madame Virginie STIEN par téléphone : 07.64.36.04.04 ou par courriel : vstien@wtaaps.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/nce-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de CRAYWICK pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

SARL LA FINANCIERE DES OLIVIERS

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire, référencé sous le numéro PC592712200018, pour faire suite à l'avis formulé par la Mission Régionale d'Autorisation Environnementale, en date du 02/05/2022 et selon les dispositions de l'article L123-19 du Code de l'Environnement, une consultation publique est mise en oeuvre afin d'ouvrir un porté connaissance pour le projet déposé par la SARL La Financière des Oliviers.

Cette consultation publique va être ouverte du 21/06/2023 au 26/07/2023 inclus et porte sur la construction d'une zone de loisirs et de restauration, au 140 Avenue de Petite-Synthe, à proximité du complexe Décathlon Klabi.

L'ensemble du dossier intégrant l'avis formulé par la MRAE et le mémoire en réponse sera consultable sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante : <https://www.ville-grande-synthe.fr/2023/06/01/consultationpublique-financierdesoliviers/> ainsi que sur le site de la voix du nord à l'adresse suivante : <https://participatif.nord.proximitaires.fr/la-financiere-des-oliviers>

Le public pourra formuler ses observations et propositions portant sur l'évaluation environnementale durant la période précitée.

Par voie électronique à l'adresse : la-financiere-des-oliviers@mail.proximitaires.fr
Dossier présent en mairie de Grande Synthe, 1 Pl. François Mitterand BP-149, 59780 Grande-Synthe - Service Droit des Sois & Sécurité Incendie - de 09h00 à 11h30 et 13h30 à 17h00 hormis les week ends et jours fériés

LA VOIX DU NORD

CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le

03 66 880 200

Appel non surtaxé

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

LES JOYAUX

EURL au capital de 100 €
Siège social : 70 rue D'Orchies 59230 SAINT AMAND LES EAUX
RCS VALENCIENNES 814 587 737

En date du 31/05/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social à compter du 15/06/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit : Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 70 rue D'Orchies, 59230 SAINT AMAND LES EAUX. Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 2 résidence Andornach, 59230 SAINT AMAND LES EAUX. L'inscription modificative sera portée au RCS VALENCIENNES tenue par le greffe du tribunal.

Bechiche

SARL « XAV FLEURS »

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social au 1347 Rue de la Lys 59253 LA GORGUE
RCS DUNKERQUE n° 805.024.441

AVIS DE MODIFICATIONS

En date du 1er Février 2023, l'associé unique gérant a décidé de transférer le siège social de LA GORGUE (59253), 1347 Rue de La Lys à RICHEBOURG (52136), 25 Bis Rue du Moulin Saint Vaast à compter du 1er Février 2023. La société sera immatriculée au greffe d'ARRAS et rajouté au greffe de DUNKERQUE. Les modifications seront effectuées au R.C.S. de ARRAS. Pour avis La girance

DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

DS PLOMBERIE

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 4 000 euros

Siège social : 15 rue Léon Delmotte, 59790 RONCHIN

Siège de liquidation : 15 rue Léon Delmotte 59790 RONCHIN

913 345 207 RCS LILLE METROPOLE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Sabrina DALE, demeurant 15 rue Léon Delmotte 59790 RONCHIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 15 rue Léon Delmotte 59790 RONCHIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et papiers relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. Pour avis, La Liquidateur

VENTES ET ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES



ETROEUNG

En la mairie - 3 bis Place de la Mairie
59210 ETROEUNG

MERCREDI 5 JUILLET 2023 à 14H30

(Dépôt de consignation à 14H00)

**ETROEUNG (59219) - 12 Rue Emile WAUTIER
UNE MAISON A RENOVER
DE 152.40 m² env. - Libre**

Classe énergie F, Classe climat : G.
Dépenses (estimation) : NC
Logement consommation excessive
L'habitation se décompose comme suit :
Au sous-sol : 2 caves
Au rez-de-chaussée : Une entrée, salon, salle à manger, cuisine, véranda, wc,
2 dépendances + garage
Au 1er étage : palier, un dégagement, salle de bain, 3 chambres, un débarras et un ter grenier
Au 2ème étage : Un deuxième grenier

Cadastré section E numéro 428 pour 448 m²
Taxe foncière : 591 €

Mise à prix : 80 000 € *

consignation : 8000 €, par chèque de banque libellé à l'ordre de Me Vincent PETIT
Faculté de baisse du 1/4 puis 1/3 à défaut d'enchères

Veille sur rendez-vous le 23/06/23 à 11h30 et le 26/06/23 à 11h30
Cahier des charges consultable en l'office et transmis après la visite par mail

infos : Mme LEMORT Isabelle.lemort@adnov.fr ou 06.30.47.86.84
Me Vincent PETIT notaire à LA CAPELLE (02260)
www.immobilier.notaires.fr

Publi-communication

“ Quand une famille se retrouve confrontée à l'épreuve du deuil, nous proposons systématiquement la diffusion d'un avis de décès dans la presse et sur le site libramemoria.com.

Au-delà d'informer facilement et très largement la communauté de la disparition de cet être cher, cette solution permet de recueillir des hommages et des condoléances.

Ce service est très apprécié des familles qui y voient un véritable espace de recueillement

Pompes Funèbres
SZAMWEBER

www.libramemoria.com



LÉGALES

Tarifification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Bureau des procédures environnementales

Commune de CRAYWICK

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société WASH TANK, dont le siège social est situé 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de lavage intérieur et extérieur de véhicules dans le territoire de la commune de CRAYWICK.

Cette demande sera soumise à une enquête publique en mairie de CRAYWICK pendant 15 jours consécutifs, du lundi 5 juin à 8h30 au mardi 20 juin 2023 à 11h30, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'incidence et de dangers ainsi qu'une note de présentation non technique, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <http://www.registre-numerique.fr/station-lavage-craywick>
- en cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : station-lavage-craywick@mail.registre-numerique.fr (en précisant dans le sujet : dossier WASH TANK à CRAYWICK).

- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de CRAYWICK, 284 rue de l'aven à 59279 CRAYWICK, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique WASH TANK à CRAYWICK).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées et donc accessibles sur internet.

Monsieur Roger FÉLIPPE, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de CRAYWICK, au lieu de consultation du dossier le lundi 5 juin 2023 de 8h30 à 11h30, le mardi 13 juin 2023 de 8h30 à 11h30 et le mercredi 21 juin 2023 de 8h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord

(<http://nord.gouv.fr/epc-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean

sons Peir - 59259 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la

société WASH TANK à l'adresse 70 avenue Gustave Lemaire à 59240 DUNKERQUE, et

plus précisément à Madame Virginie STIEN par téléphone : 07.84.36.04.04 ou par courriel :

vielen@wash.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la

disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord

(<http://nord.gouv.fr/epc-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en

mairie de CRAYWICK pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation

environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la

protection de l'environnement.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

LA POMMERAIE DE RUE

Dénomination : LA POMMERAIE DE RUE. Forme : SARL. Capital social : 10000 euros. Siège social : 1027 Rue FAIDHERBE, 59134 FOURNES-EN-WEPPES, 893854265 RCS de Lille Métropole. Aux termes de l'AGE en date du 30 mai 2023, les associés ont pris acte de la modification de la présence de la société : Madame Chien LECLERCQ, demeurant 1027, Rue FAIDHERBE, 59134 FOURNES-EN-WEPPES en remplacement de Monsieur Benjamin LECLERCQ. Mention sera portée au RCS de Lille Métropole.

Honorez
la mémoire
d'un proche disparu

Allumez une bougie
sur libramemoria.com

1850.

COMMENT ÉCRIRE UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Lors des obsèques, il vient un moment où l'on présente ses condoléances. Protocolaires ou plus personnelles, clairement exprimées ou sous-entendues, les condoléances revêtent différentes formes, et, contrairement à ce que l'on pourrait croire dans ce protocole qui semble figé, évoluent en se tournant vers de nouveaux médias.



POURQUOI ÉCRIRE UN TEXTE DE CONDOLÉANCES ?

A la fois pour la famille et vous-même. Les proches du défunt font face à une épreuve difficile de leur vie, ils ont besoin d'être soutenus et entourés. Ces lettres reçues par des amis, collègues ou connaissances les aideront à faire leur deuil. Ce travail d'écriture peut également vous faire du bien, c'est un moyen d'exprimer ce que l'on ressent et de partager sa peine et sa douleur ; chose qu'il n'est pas toujours aisées de faire de vive voix. C'est enfin l'occasion de rendre hommage au défunt en exprimant le respect ou l'admiration que vous aviez pour lui.



QUI PEUT ÉCRIRE UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES ?

Tout le monde peut bien entendu écrire un texte de condoléances. Il n'est pas obligatoire d'être proche de la famille ; certaines connaissances ou amis lointains peuvent aussi vouloir apporter leur soutien. Retenez qu'il n'y a aucune règle, peu importe qui vous êtes et quelle était votre relation avec le défunt vous pouvez apporter votre soutien.



COMMENT RÉDIGER UNE LETTRE DE CONDOLÉANCES

Montrez que vous êtes anéanti par la disparition de la personne. Compatissez face au deuil et exprimez le fait que vous comprenez cette situation. Vous ne pouvez pas soulager la peine, mais montrez votre soutien. Rappelez-vous que vous rédigez cette lettre pour soutenir votre proche qui vit une situation difficile. Terminez votre lettre en proposant vos condoléances. S'il s'agit d'une relation proche, rappelez votre amitié, cela transmettra un sentiment de soutien très fort.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Mieux vaut écrire une lettre courte mais attentionnée envers la personne décédée, témoignez votre affection.
- N'hésitez pas à mentionner les souvenirs partagés avec le défunt. N'ayez pas peur de prendre un ton personnel, intime, montrez le lien qui vous unissait avec la personne décédée.
- Exprimez les qualités du défunt, mais ne faites ni sa biographie ni son apologie, d'autres s'en chargeront.
- Si la personne avait une conviction religieuse forte, vous pouvez y faire référence de manière positive, cela peut être ressenti comme un message d'espoir envers la personne disparue.
- Si vous êtes aux antipodes des croyances philosophiques ou religieuses de la personne disparue, évitez de le faire ressentir au travers de votre lettre et n'évoquez donc pas vos convictions.
- Rappelez qui vous êtes par rapport au défunt et signez votre lettre avec vos nom et prénom. Ceci permettra d'éviter la confusion avec un homonyme. Gardez à l'esprit que la famille recevra beaucoup de témoignages.
- Si vous désirez accompagner la famille proche ne faites pas référence à une aide financière, mais proposez votre soutien par votre présence par exemple.
- Évitez d'employer le mot « mort », préférez « la disparition », « la perte » ou « le départ ».



CHOIX DU SUPPORT

Une fois le choix des mots accompli, se pose alors la question délicate du support. Traditionnellement il est coutume d'envoyer une lettre de condoléances mais il existe d'autres formats possibles.

En fonction de votre relation, si vous faites partie du premier cercle d'amis ou de la famille, un appel téléphonique dans les premiers instants est toujours préférable.

Vous pouvez aussi choisir d'envoyer un petit SMS si vous sentez que la personne est trop occupée. Dans tous les cas ce premier message peut être doublé d'une carte ou d'un mail de soutien.

Si vous vous sentez moins proche mais souhaitez tout de même exprimer votre présence, un e-mail peut être plus approprié.

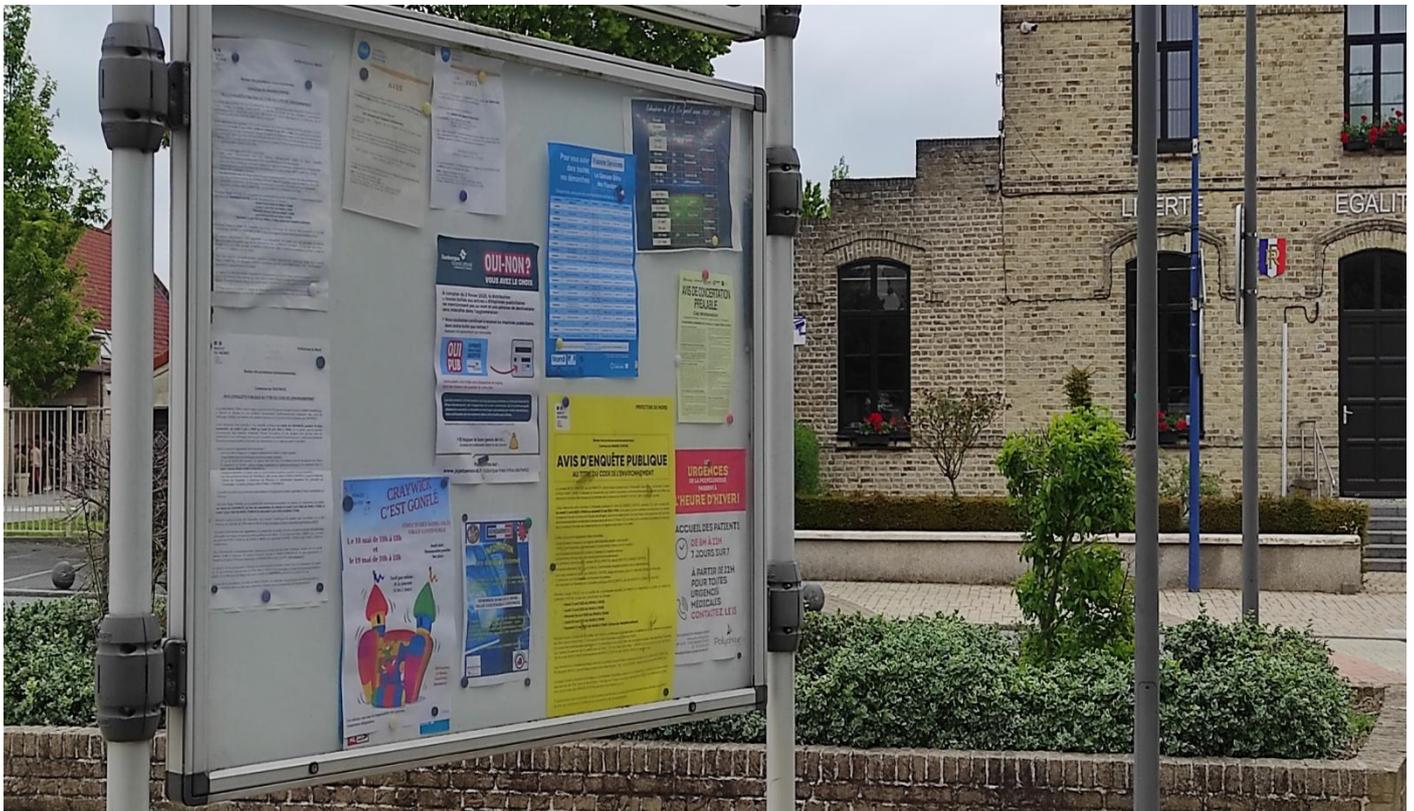


Photo : non communiqué.



www.libramemoria.fr

V – Dossier photographique concernant l'affichage



Affichage extérieur sur panneau devant Mairie de CRAYWICK



Affichage sur façade vitrée de la Mairie de LOON-PLAGE



Affichage sur La RD.1



Affichage à l'entrée du futur site visible de la rue des longues planches

VI – Procès-verbal de remise des observations

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

À Madame STIEN Virginie représentant Monsieur Thierry VANLEMBROUCK, Gérant de la Société par Action Simplifiée WASH TANK, 70 avenue Gustave Lemaire 59240 DUNKERQUE

Madame,

L'enquête publique à la demande de la SAS WASH TANK en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une unité de nettoyage intérieur et extérieur de camions-citernes sur la commune de CRAYWICK s'est déroulée du lundi 5 juin 2023 à 8 heures 30 au mercredi 21 juin 2023 à 11 heures 30.

Au cours de cette enquête publique une déposition électronique a été déposée sur le registre déporté.

Conformément à l'article R.128-18 du code de l'environnement je vous transmets cette observation ainsi que deux copies.

Je souhaite avoir votre réponse sur les points soulevés.

Vous voudrez bien me transmettre votre mémoire en réponse à cette observation dans un délai de 15 jours, à compter de ce jour, c'est à dire **avant le 8 juillet 2023**. Vous pouvez me répondre, soit dans un document séparé, soit en complétant la rubrique « réponse du maître d'ouvrage » du rapport ci-joint, qui reprend toutes les observations du public.

Veillez agréer, madame, mes salutations distinguées.

À Zegerscappel, le 23 juin 2023

Le commissaire enquêteur

Le 23/06/2023
V. STIEN

WASH/TANK
70 avenue Gustave Lemaire
59240 DUNKERQUE
RCS DUNKERQUE 902 808 328


FEBIBRIE Roger
commissaire enquêteur

4.2.1 Compte-rendu des observations

4.2.1.1 Liste des déposants

N°	Qualité	NOM	Prénom	Repère
1	Vice président L'ASSOCIATION ADELE DUNKERQUE FEDERATION ADELFA DUNKERQUE FEDERATION REGIONALE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS DE FRANCE AMIENS	MARIETTE	Michel	DEM1CL

4.2.1.2. - Registre Dématérialisé

DEM1CL – Observation sur le site internet : Monsieur Michel MARIETTE, Vice président de L'ASSOCIATION ADELE DUNKERQUE FEDERATION ADELFA DUNKERQUE FEDERATION REGIONALE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS DE FRANCE AMIENS déposée le 14 juin 2023

(OBSERVATION REPRODUITE IN EXTENSO)

- Sujet: ENQUETE PUBLIQUE WASH TANK CRAYWICK
- Message:

« En préambule, ce type d'installation répond à un besoin évident eu égard au développement des activités industrialo-portuaires du GPMD et son lieu d'implantation n'appelle pas de remarques particulières hormis sa proximité de Loon plage avec un risque éventuel de propagation de mauvaises odeurs par vent défavorable : à noter qu'avec le changement climatique, la rose des vents peut évoluer et qu'il conviendrait de tenir compte des différents scénarii possibles.

Il est dans notre rôle d'attirer votre attention sur les points suivants :

- *disposer d'un état des lieux pour être bien certain que le sous sol ne comporte pas de contaminants chimiques :*
- *avoir une connaissance suffisante du pendage de la nappe d'eau superficielle en relation avec les watergangs de la 1ère section du Nord*
- *obtenir des garanties à propos de la surveillance des étanchéités des équipements et infrastructures projetés; imposer un suivi régulier et compléter si nécessaire par la mise en place de piézomètres (leur nombre et leur implantation sont à définir conjointement par la DREAL (service instructeur) et la DDTM 59 (police des eaux)*

Conclusion : avis favorable sous réserve prise en compte des observations précitées... .. »

Réponse du maître d'ouvrage :

VII – PV en réponse des observations du M.O.

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

À Madame STIEN Virginie représentant Monsieur Thierry VANLEMBROUCK, Gérant de la Société par Action Simplifiée WASH TANK, 70 avenue Gustave Lemaire 59240 DUNKERQUE

Madame,

L'enquête publique à la demande de la SAS WASH TANK en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une unité de nettoyage intérieur et extérieur de camions-citernes sur la commune de CRAYWICK s'est déroulée du lundi 5 juin 2023 à 8 heures 30 au mercredi 21 juin 2023 à 11 heures 30.

Au cours de cette enquête publique une déposition électronique a été déposée sur le registre déporté.

Conformément à l'article R.128-18 du code de l'environnement je vous transmets cette observation ainsi que deux copies.

Je souhaite avoir votre réponse sur les points soulevés.

Vous voudrez bien me transmettre votre mémoire en réponse à cette observation dans un délai de 15 jours, à compter de ce jour, c'est à dire **avant le 8 juillet 2023**. Vous pouvez me répondre, soit dans un document séparé, soit en complétant la rubrique « réponse du maître d'ouvrage » du rapport ci-joint, qui reprend toutes les observations du public.

Veillez agréer, madame, mes salutations distinguées.

À Zegerscappel, le 23 juin 2023

Le commissaire enquêteur



4.2.1 Compte-rendu des observations

4.2.1.1 Liste des déposants

N°	Qualité	NOM	Prénom	Repère
1	Vice président L'ASSOCIATION ADELE DUNKERQUE FEDERATION ADELFA DUNKERQUE FEDERATION REGIONALE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS DE FRANCE AMIENS	MARIETTE	Michel	DEMICL

4.2.1.2. - Registre Dématérialisé

DEMICL – Observation sur le site internet : Monsieur Michel MARIETTE, Vice président de L'ASSOCIATION ADELE DUNKERQUE FEDERATION ADELFA DUNKERQUE FEDERATION REGIONALE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS DE FRANCE AMIENS déposée le 14 juin 2023

(OBSERVATION REPRODUITE IN EXTENSO)

- Sujet: ENQUETE PUBLIQUE WASH TANK CRAYWICK
- Message:

« En préambule, ce type d'installation répond à un besoin évident eu égard au développement des activités industrialo-portuaires du GPMD et son lieu d'implantation n'appelle pas de remarques particulières hormis sa proximité de Loon plage avec un risque éventuel de propagation de mauvaises odeurs par vent défavorable : à noter qu'avec le changement climatique, la rose des vents peut évoluer et qu'il conviendrait de tenir compte des différents scénarii possibles.

Il est dans notre rôle d'attirer votre attention sur les points suivants :

- disposer d'un état des lieux pour être bien certain que le sous sol ne comporte pas de contaminants chimiques :

- avoir une connaissance suffisante du pendage de la nappe d'eau superficielle en relation avec les watergangs de la 1ère section du Nord

- obtenir des garanties à propos de la surveillance des étanchéités des équipements et infrastructures projetés; imposer un suivi régulier et compléter si nécessaire par la mise en place de piézomètres (leur nombre et leur implantation sont à définir conjointement par la DREAL (service instructeur) et la DDTM 59 (police des eaux)

Conclusion : avis favorable sous réserve prise en compte des observations précitées..... »

Réponse du maître d'ouvrage :

Monsieur,

Nous prenons en considération vos remarques.

En ce qui concerne l'état des lieux, nous procéderons avant travaux à une analyse chimique des sols de manière à disposer d'un point zéro. Nous suivrons également votre proposition d'installer des piézomètres de manière à nous imposer un suivi régulier.

Concernant les odeurs, notre station d'épuration de dernière génération sera équipée de filtres à charbon et au besoin de capotages.

Le site sera totalement étanche avec rejet des eaux de ruissellement au travers d'un séparateur hydrocarbure et en amont une citerne de récupération de ces mêmes eaux. Ce dispositif garantira qu'aucun rejet de matière polluante soit déversé dans la nappe ou le watergang.

Pour les eaux de lavage, celles-ci passeront dans leur intégralité par la station d'épuration avant rejet dans le réseau. Cette station sera certifiée par une organisation professionnelle spécifique. Il est également prévu un relevé et un suivi d'échantillonnage de ces eaux.

Le 28/06/2023

V. STEW

WASH TANK

70 avenue Gustave Lemaire
59240 DUNKERQUE
RCS DUNKERQUE 902 808 328